



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 75854

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la mise en oeuvre des dispositions du décret n° 96-1133, concernant les risques liés à l'amiante et leurs conséquences pour les véhicules de collection. En effet, les collectionneurs de véhicules d'époque, qui ont souvent investi pendant de longues années pour préserver ce patrimoine, souhaiteraient que des aménagements soient apportés au texte actuel, pour leur permettre de pérenniser leur passion. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées en faveur de ces collectionneurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75854

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2276